



La créativité française pour la ville

Le réseau  
des acteurs publics et privés  
de la ville durable

## Compte rendu de La Matinale Vivapolis du 18 avril sur Le financement de la ville durable à l'international

En juillet 2018, l'ONU passera en revue 6 Objectifs de Développement Durable dont celui de la ville durable. L'occasion pour la direction générale du trésor et Vivapolis de présenter les différents outils développés pour le financement des projets à l'international. En effet, la question de la capacité d'accès à l'emprunt bancaire des villes reste un sujet stratégique. Le défi à ce stade consiste à augmenter la marge de manœuvre financière des collectivités locales. Pour faire la promotion de la ville durable, la France mobilise une large palette de produits financiers : prêts directs aux collectivités, intermédiation bancaire, microcrédit urbain, partenariats public-privé (PPP), etc.

**La matinale a été ouverte par Gabriel Cumenge, sous-directeur du service du financement international des entreprises - DG Trésor et Alain LECOMTE – Coordinateur Vivapolis.**

### ***Montée en puissance du concept de ville durable à l'international***

En première partie, Hervé Boisguillaume, Directeur de projet Ville Durable au Ministère de la transition écologique et solidaire et Yves Laurent SAPOVAL - DHUP remettent en perspective la montée en puissance du concept de Ville durable à l'international. En effet, si la demande en termes de Smartcity est un marché important pour les entreprises françaises, il est important de faire le lien avec des cadres internationaux majeurs : l'adoption en 2015 des 17 Objectifs de Développement durable (ODD) par l'ONU, l'adoption d'un agenda 2030, une feuille de route pour appliquer les ODD, par ONU-Habitat et bien sûr les accords de Paris, réponse à la fois opérationnelle et financière, avec l'aide internationale promise. La présence de la France sur les scènes internationales sur la ville durable est importante, à la fois en terme institutionnel pour maintenir le cap (avec le retournement des Etats-Unis sur les accords de Paris) et en termes de solutions techniques à déployer. Lors d'un dernier Forum Urbain Mondial, organisé par ONU-Habitat, cette double approche a remis en évidence l'importance d'accompagner, en amont des projets, la mise en place d'une gouvernance institutionnelle solide, aux échelles nationales et locales, notamment pour avoir des collectivités en capacité d'instruire, suivre des commandes de services et réseaux urbains durable essentiels (mobilité, eaux potables, assainissement, énergie...).

C'est finalement aussi sur la question de ces conditions d'accueil des innovations au service de la ville durable que les trois intervenants « financiers » ont insisté en seconde partie de la matinée.

### ***Le rôle de l'AFD***

Clément LARRUE, Directeur adjoint Division Collectivités locales & Développement urbain rappelle que l'AFD (Agence Française de Développement) promeut et accompagne le développement de villes durables en finançant et en accompagnant le développement urbain. En effet les écarts entre les besoins en investissements et les capacités de financement des villes sont très importants. Le défi à ce stade consiste à augmenter la marge de manœuvre financière des collectivités locales. L'action de l'AFD vise à renforcer les capacités des collectivités locales et créer des sources de revenus pour les communes (fiscalité locale) et à accompagner les autorités locales dans la définition de plans d'aménagements urbains durables. Pour ce faire, l'agence possède une large palette de produits financiers : prêts directs aux collectivités, intermédiation bancaire, microcrédit urbain, partenariats public-privé (PPP), etc. Mais ces aides passent d'abord par des partenariats avec les acteurs politiques et les autorités administratives, avec un demande forte pour les démarches participatives qui impliquent les habitants. L'AFD est donc une banque qui sécurise son investissement en imposant une gouvernance efficace entre les échelons des Etats (pour la stratégie) et des collectivités (pour la stabilité des marchés). Si l'aide de l'AFD n'est pas donc une aide directe aux entreprises françaises, elle assure la mise en place de bonnes conditions de marchés.

### ***Aides directes aux entreprises – FASEP (fonds d'études et d'aide au secteur privé)***

Les deux autres intervenants ont présenté des aides directes aux entreprises. Vincent Marinet, chef du bureau Aide-projet, DG Trésor (FASEP/Prêt du Trésor) présente en effet trois niveaux d'aides : **FASEP étude, FASEP innovation verte et prêt du trésor**. Le soutien concret de la France aux projets, le FASEP, est l'instrument de don de l'aide-projet économique et financier des ministères. Il se décline en plusieurs formules : le *FASEP-Études* finance principalement des études de faisabilité ou d'assistance technique en amont de projets de développement ; le *FASEP-Innovation verte* finance des démonstrateurs de technologies innovantes dédiées à l'environnement et au développement durable ; depuis 2000, 327M€ de dons ont soutenu 508 prestations de plus de 200 entreprises françaises, dans 84 pays. Le Prêt du Trésor vise à apporter un soutien aux exportateurs français ciblant les pays émergents, sous forme de **prêts souverains** en euros, pour la réalisation de projets présentant une valeur ajoutée française importante. Ce dispositif existe dans une trentaine de pays sous la forme d'un **prêt concessionnel bonifié** (ex-RPE, Réserve Pays Émergents) comptabilisé dans l'Aide Publique au Développement (APD) de la France, ou dans une centaine de pays sous la forme d'un **prêt non concessionnel** à des taux cependant très avantageux. L'aide financière de la France est consentie sur la base d'un examen détaillé de chaque projet (qui inclut une évaluation technico-financière préalable par un expert indépendant). Si les FASEP Innovation verte et les prêts du trésor sont des aides directes au déploiement des solutions vertes « à la française », le FASEP étude est une sécurité permettant de vérifier les bonnes conditions du marché.

### ***Le rôle de la BPI et de Business France***

Marie Albane Prieur en Charge de la Promotion et Dvt Export (BPI France) a présenté les aides directes pour lever des fonds propres pour les PME ou ETI françaises, les fonds d'investissements gérés par Bpifrance ou ses partenaires, notamment Business France. Crédits à l'Export, Assurance-crédits à l'international et garantie des Cautions et des financements à l'international, la BPI est là pour servir d'accélérateur de projets et en ce qui concerne la ville durable, de développer des Démonstrateurs. Mais encore une fois, la notion de « sécurisation » qui tient à la stabilité du marché local reste très présente dans l'aide.

La France répond donc présente, à la fois pour accompagner la mise en place des conditions politiques, juridiques et financières pour l'accueil des solutions pour la Ville durable. Et l'aide française peut aussi via des produits bancaires faire levier sur le déficit local d'investissement. La question centrale serait en effet, au-delà des cadres stables pour l'action, d'accompagner les territoires à trouver eux-mêmes les ressources financières nécessaires à leur développement et sortir de la logique de l'aide et des subventions de la coopération.

### ***La Fabrique de la Cité - raréfaction des ressources publiques et financement des infrastructures urbaines***

La ville durable ne peut être une ville subventionnée partout. C'est en ce sens que la réflexion conduite par Cécile Maisonneuve, président de la Fabrique de la Cité a donné un éclairage nouveau sur l'innovation apportée par la France : non seulement sur la Smart-city mais aussi sur le financement de la régénération et des infrastructures urbaines. Dans un rapport commandé à Bruce Katz et Luise Noring, ils ont analysé la façon dont Lyon, Copenhague, Hambourg et Helsinki ont innové en matière de financement. Comment financer des infrastructures et reconstruire la ville sur la ville dans un contexte de raréfaction des ressources publiques ? Alors que les infrastructures urbaines développées dans les Trente Glorieuses nécessitent des investissements urgents, cette difficile équation appelle des réponses. Certains actifs opérationnels ou immobiliers délaissés pourraient, s'ils étaient évalués à leur juste valeur, servir au financement d'ambitieux projets de régénération urbaine et de construction d'infrastructures. C'est de ce constat qu'est né un modèle innovant fondé sur la réunion d'actifs sous-exploités au sein de structures dédiées, de propriété municipale et de gestion privée.

La Fabrique de la cité collabore aussi avec Isabelle Baraud-Serfaty qui propose un modèle complémentaire, fondé lui aussi sur l'activation de la valeur cachée, mais tirant parti des ruptures nées de la révolution numérique : l'émergence de la multitude (la capacité de chaque individu à devenir producteur, de données, d'énergie, de places libres dans sa voiture ou son logement, de financement), l'industrialisation du sur-mesure que permet le big data et le basculement de la propriété à l'usage.

### ***Sommet Afrique-France 2020***

En conclusion, Caroline Richard, adjointe au chef du bureau en charge des études économiques en Afrique Subsaharienne, DG Trésor et Laura Cohat, chargée de mission Direction des entreprises et de l'économie internationale, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont conclu en invitant les acteurs privés français à commencer dès maintenant à imaginer leur participation au sommet Afrique-France de 2020.